

Politique agricole 2014–2017: le point de vue de la Fédération des industries alimentaires suisses

La Fédération des industries alimentaires suisses (Fial)¹ salue la Politique agricole 2014–2017. Elle représente un pas en avant dans l'évolution des instruments d'ordinaire utilisés et une mise à jour par rapport à des conditions-cadres mouvantes. Particulièrement positif est le fait que l'enveloppe financière existant jusqu'à présent sera maintenue, mais que les paiements directs devront davantage être axés sur les objectifs de la Constitution fédérale. La Fial soutient cette optimisation systématique de la politique agricole actuelle.

¹ La Fial se compose de 17 associations professionnelles actives dans ce domaine. Elle a pour but de sauvegarder les intérêts communs des branches et de leurs membres aux plans économique et politique. Elle s'occupe donc plus particulièrement des questions de politique agricole qui importent à l'industrie de transformation. La prise de position de la Fial à propos de la PA 14-17 se limite aux thèmes à propos desquels peut être exprimée une opinion unifiée émanant de toutes les branches.



Urs Reinhard
Co-gérant, Fédération des industries alimentaires suisses (Fial), Berne

La Fial approuve le principe d'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée à la planification de la politique agricole. Elle demande cependant que cet élargissement en direction d'une politique intégrée de l'agriculture et de l'alimentation s'oriente aussi et avant tout d'après les chances et les possibilités des échelons situés en aval, en particulier de l'artisanat et de l'industrie de transformation. C'est seulement ainsi que l'on fera un usage optimal des synergies.

La Fial salue le fait que la PA 2014-2017 ait été séparée de la question d'une éventuelle ouverture des marchés. Dans ce contexte, il faut toutefois demander que la «loi chocolatière» soit maintenue dans sa forme actuelle ou même développée aussi longtemps que et dans la mesure où les dispositions internationales le permettent. La compensation de la notable différence des prix des matières premières agricoles entre l'UE et la Suisse que permet cette «loi» doit être a fortiori possible dans le rapport aux prix du marché mondial.

Soutien au changement structurel

La Fial avait approuvé l'augmentation de 0,25 à 0,4 unité de main-d'œuvre standard (Umos), qui constitue la charge de travail minimale dans les régions de plaine et l'adaptation des modalités de calcul au progrès technique. Elle regrette que le message renonce désormais à élever les limites d'Umos pour ces mêmes régions, car des doutes subsistent «sur la possibilité d'augmenter ainsi la mobilité des surfaces». Du point de vue de l'industrie alimentaire, l'élévation de la charge de travail minimale donnant droit à l'obtention de paiements directs aurait permis aux montants de se concentrer sur des entreprises qui, en raison de leur taille, ne peuvent pas poursuivre une activité accessoire ou de loisirs. Il est à craindre que le maintien des 0,25 Umos ne juggle inutilement la mobilité des surfaces, libérant ainsi moins de surfaces agricoles utiles qui auraient pu servir à la production d'autres entreprises.

La suppression des limites de revenu et de fortune et l'échelonnement des paiements directs en fonction de la taille de l'entreprise ont également été soutenus lors de la consultation. En conséquence, la Fial est favorable à

ce que les limites de revenu et de fortune ne soient maintenues que pour les contributions transitoires afin que des entreprises économiquement rentables ne soient pas pénalisées. Sur le principe, les contributions transitoires ne sont pas contestées. On peut, toutefois, craindre qu'elles ne suscitent des incitations indésirables, si leurs taux sont trop élevés. Il se pourrait en particulier que l'on cherche à atteindre la plus grande surface et le plus grand nombre d'animaux possible durant la période restante des années 2011 à 2013 afin de s'assurer, pour la période qui suit, la contribution transitoire la plus élevée possible. Ceci entraverait considérablement la mobilité des surfaces jusqu'à 2013. C'est la raison pour laquelle la Fial s'est exprimée en faveur d'une réduction de la somme des contributions transitoires et de l'affectation des moyens financiers libérés à des contributions à la sécurité de l'approvisionnement.

Il faut une agriculture productive

La stratégie de qualité proposée a été accueillie de manière plutôt mitigée par l'industrie alimentaire suisse. De son point de vue, elle est avant tout soutenue par les entreprises proches de l'agriculture. Or, plus la transformation se situe à un point éloigné de la matière première proprement dite, moins la stratégie de qualité obtient d'adhésion, entre autres pour des motifs inhérents aux conditions-cadres.

Enfin, la Fial regrette que, d'après le nouveau concept, davantage de prestations écologiques et d'intérêt public doivent être fournies par les paysans sans que l'on ne prévoit, globalement, d'indemnités supplémentaires. Ce changement dans l'affectation des moyens financiers induit un démantèlement dans d'autres secteurs, en particulier dans celui de l'agriculture productrice. La Fial reconnaît certes les efforts visant à donner davantage de poids à l'écologie; cela ne devrait, toutefois, pas se faire au détriment de la production agricole. ■